



DM 01-2023 – DELIBERATION RELATIVE AU CREDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE DEUX SALLES DE CLASSE, BUREAUX ET INSTALLATION D'UN ECLAIRAGE EFFICIENT DANS L'ANCIENNE ECOLE – ROUTE DE PRESSY 2 POUR UN MONTANT DE 133'144.- F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la commission Finances et gestion du 26 avril 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui non abstentions

1. De procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de deux salles de classe, bureaux et installation d'un éclairage efficient dans l'ancienne école, route de Pressy 2.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 133'144 F TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 133'144 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
5. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eugenia Riccio
Présidente

Galia Turrettini
Secrétaire